



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES Maximum TTC¹

VENTE	(%, forfait, tranches) MODALITÉS	DE À LA CHARGE
Appartement	De 0 à 100000 € = 8 % De 100000 à 250000 € = 6% À partir de 250000 € = 5%	VENDEUR
▶ Maison ▶ Ou terrain	De 0 à 100000 € = 8 % Avec un minimum de 5000€ De 100000 à 250000 € = 6% À partir de 250000 € = 5%	VENDEUR
▶ Local commercial (murs)	10%≤100k€ 6,2%≥100k€	VENDEUR
▶ Parts sociales de SCI	10%≤100k€ 6,2%≥100k€	VENDEUR
▶ Fonds de commerce	10%≤100k€ 6,2%≥100k€	VENDEUR

IL EST PRECISE QU'EN CAS DE MANDAT PAR DELEGATION,
LES HONORAIRES POURRONT ETRE A LA CHARGE DE
L'ACQUEREUR

LOCATION	(%, forfait, tranches) MODALITÉS	DE À LA CHARGE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
– entremise et négociation		bailleur
– visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 4 € par m ² - 4 € par m ²	bailleur locataire
– état des lieux location vide ²	- 1,50 € par m ² - 1,50 € par m ²	bailleur locataire
– état des lieux location meublée ²	- 1,50 € par m ² - 1,50 € par m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
– négociation	- 8 € par m ²	bailleur
– état des lieux		
▶ rédaction de bail	- 8 € par m ²	locataire
▶ Locaux commerciaux		
– négociation	5 % du loyer annuel HT	bailleur
– état des lieux	Offert	
▶ rédaction de bail	5 % du loyer annuel HT	locataire
▶ Locaux professionnels		
– négociation	5 % du loyer annuel HT	bailleur
– état des lieux	Offert	
▶ rédaction de bail	5 % du loyer annuel HT	locataire
▶ Locations saisonnières		
– négociation	Non réalisé par l'agence	
– état des lieux	Non réalisé par l'agence	
– rédaction de bail	Non réalisé par l'agence	
▶ - Honoraires avis de valeur patrimonial	200,00 € TTC	

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 01/02/2025

LA DEMEURE, SARL au capital de 42 000 €, dont le siège social est situé 25 rue de l'Eglise 62180 VERTON, immatriculée sous le numéro de SIREN 815125794 au RCS de BOULOGNE SUR MER, représentée par Monsieur WATELET-CARAU Benoît ou Monsieur DESCHANDOL Franck, en leur qualité de Gérant, dûment habilitée à l'effet des présentes

Titulaire de la carte professionnelle n° 6207 2016 000 003 763, délivrée le 02 février 2019 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale située à 24 boulevard Des Alliés 62100 CALAIS.

Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de « Agent Immobilier » obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr)

Garanti par GALIAN - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS, pour un montant de 120 000 €, contrat couvrant la zone géographique suivante : FRANCE. Titulaire du compte spécial (article 55 du décret de 20 juillet 1972) numéro 30027 17124 0002036870448 ouvert auprès du CIC NORD OUEST, 40 avenue de Verdun, 62600 BERCK. Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE sous le numéro de police n°120137405, contrat couvrant la zone géographique suivante : France

